**Fiche Sport**

**101 – Pétanque & Jeu Provençal**

Mise à jour : 21 septembre 2018

Sommaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Introduction | | Page 3 |
| I. | Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible | Page 4 |
| II. | Pour un sport scolaire innovant | Page 12 |
| III. | Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique  et responsable | Page 14 |
| Membres CMN | | Page 18 |
| Annexes | | Page 19 |

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport pétanque et jeu provençal a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l’UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d’organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d’inscrits à la date butoir des qualifications, d’annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[[1]](#footnote-1).

Valable l’année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**



Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d’âge 2019

|  |  |
| --- | --- |
| Benjamins | nés en 2006 2007 et 2008 |
| Minimes | nés en 2004 et 2005 |
| Cadets | nés en 2002 et 2003 |
| Juniors | nés en 2000 et 2001 |
| Seniors | nés en 1999 et avant |

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n’est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

* Rugby,
* Boxe Assaut,
* Savate boxe française,
* Tir sportif,
* Parapente.

**Championnats de France UNSS Équipes Excellence Pétanque & Jeu Provençal Collèges et Lycées**

Les Championnats par Équipe excellence sont ouverts à toutes les équipes d’Association Sportive

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **COLLÈGES** | **LYCÉEs - LP** |
| LicenciÉs autorisÉs | Benjamins  Minimes  Cadets 1ère année (1 au maximum) | Minimes  Cadets  Juniors  Séniors 1ère année (1 au maximum) |
| Composition des Équipes | 3 joueurs  Mixité obligatoire pendant les rencontres  Maximum 1 cadet(te) dans l’équipe | 3 joueurs  Mixité obligatoire pendant les rencontres |
| Jeune ARBITRE | 1 Jeune arbitre obligatoire par équipe qualifiée  Niveau académique minimum (pastille jaune)  Il peut être d’une autre association sportive de l’académie  Il ne peut pas être compétiteur. En cas d’absence, l’association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France | |
| JEUNE COACH | 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d’équipe  Certifié de niveau académique  Il peut intervenir entre les mènes et les parties auprès de ses équipiers | |
| ACCOMPAGNATEURS | Accompagnateurs d’équipes interdits sur les terrains. Coaching possible uniquement entre deux rencontres (pas entre mènes ou parties), en dehors des espaces de jeu. | |
| rÉglement | UNSS Spécifique et fédéral 2016-2020  Livret « je suis jeune arbitre en pétanque et jeu provençal » | |
| Formule de compÉtition | INNOVATION : lancement du combiné individuel et de la doublette simultanément.  A la fin du combiné, la doublette se poursuit en triplette avec l’intégration des joueurs du combiné (détails dans le livret du jeune arbitre et du jeune coach)  Afin de garantir un temps de jeu important et un respect des horaires, les parties se déroulent en 13 points ou en 50 minutes. Mène supplémentaire en cas d’égalité à la fin du temps imparti. | |
| CLASSEMENT | Classement par équipe après CUMUL des résultats de chaque équipe | |
| ModalitÉS de qualification | La qualification se fait au niveau académique ou Inter-Académique¹.  *¹en fonction des quotas attribués en collèges et en lycées* | |
| Nombre d’Équipes | 24 équipes collèges  *Voir quotas en page 9* | 24 équipes lycées  *Voir quotas en page 9* |
| Titres dÉcernÉs | Champion de France UNSS par Équipe Excellence collèges | Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées  Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées professionnels |

**RAPPEL TENUE des PRATIQUANTS lors des COMPÉTITIONS**

Article III.3.49. Dans les épreuves organisées par l'UNSS. Les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les éventuelles inscriptions publicitaires devront respecter les dispositions du règlement intérieur de l’UNSS rappelées dans le préambule du présent règlement intérieur et dans le règlement fédéral.

Dans ce cadre, Les inscriptions publicitaires sont acceptées sous réserve de respecter une dimension inférieure ou égale à la taille du nom de l'association sportive (identifiant l’équipe), ou du sigle de l'UNSS.

**Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Excellence Pétanque & Jeu Provençal**

**Textes de Référence :**

* Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
* Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
* Circulaire n 2012-093 du 8-6-2012
* Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Pour être en conformité avec l’article 18 de l’arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l’examen ponctuel terminal prévus pour l’éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l’UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Modalités

* Pas de qualification spécifique,
* Un classement général commun est établi,
* Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème,
* Reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

* Classement général,
* 1er LP 1
* 2ème Lycée A
* 3ème Lycée B
* 4ème Lycée C
* 5ème LP 2

Sont prononcés lors du protocole

* CF Lycée 1er Lycée A

2ème Lycée B

3ème Lycée C

……… éventuellement

* CF LP 1er LP 1

2ème LP 2

……… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l’organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n’y a qu’un niveau de compétition, ce qui est le cas de la pétanque.

**Championnats de France UNSS Sport Partagé Pétanque & Jeu Provençal**

Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

* Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA\* « enseignement adapté »),
* Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/CONVENTION_SPORT_PARTAGE_ENTRE_MEN_et_strucure_spe_cialise_e.1531307517741.pdf) >> Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » ¹ …) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l’UNSS*. ¹ Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.*

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l’attestation MDPH **obligatoire** lors de l’accueil du Championnat de France). Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé sauf les élèves issus de Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Haut Niveau (sauf SSS sport partagé).

En début de championnat de France, la CMN pourra mettre en place un « testing » pour tous les élèves de l’équipe afin établir les classifications et compensations éventuelles.

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d’organiser une compétition spécifique lors des Championnats de France Lycées. Un titre Collèges et un titre Lycées y seront décernés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **COLLÈGES** | **LYCÉES** |
| LicenciÉs autorisÉs | Benjamins Minimes  Cadets (valides : limité à 1 cadet 1) | Minimes Cadets Juniors  Seniors (valides : limité à 1 sénior 1) |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 4 compétiteurs dont 2 élèves en situation de handicap  Mixité encouragée mais non obligatoire | |
| JEUNE ARBITRE | 1 jeune arbitre valide par équipe qualifiée  Niveau académique minimum  (Se référer au livret JO sport partagé multi-activités disponible sur OPUSS)  Il peut être d’une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur  En cas d’absence, l’AS pourra tout de même participer aux Championnats de France | |
| JEUNE COACH | 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d’équipe.  Certifié de niveau académique  Il peut intervenir entre les mènes et les parties auprès de ses équipiers | |
| ACCOMPAGNATEURS | Accompagnateurs d’équipes autorisés sur les terrains si le handicap le nécessite. Coaching autorisé uniquement entre les rencontres. | |
| RÈGLEMENT | Spécifique et fédéral 2016-2020  UNSS. Livret « je suis jeune arbitre en pétanque en jeu provençal » | |
| FORMULE DE COMPÉTITION | INNOVATION : lancement du combiné doublette et de la doublette simultanément. A la fin du combiné, la doublette se poursuit en triplette avec l’intégration des joueurs du combiné (détails dans le livret du jeune arbitre et du jeune coach)  Afin de garantir un temps de jeu important et un respect des horaires, les parties se déroulent en 13 points ou en 50 minutes. Mène supplémentaire en cas d’égalité.  Une doublette = 1 jeune en situation de handicap et 1 jeune valide.  Triplette = les mêmes joueurs que la doublette + 1 jeune du combiné (les 2 jeunes du combiné alternent à chaque mène)  Classement par équipe après CUMUL des résultats de chaque équipe | |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Une pré-inscription est obligatoire sur la base OPUSS jusqu’au 31 janvier 2019 :  **« Pré-inscriptions PETANQUE Sport Partagé 2019 »**  La qualification se fait en fonction des pré-inscriptions et des places disponibles  La participation à un championnat académique minimum est obligatoire. | |
| NOMBRE D’ÉQUIPES | 10 équipes | 10 équipes |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS collèges  sport partagé | Champion de France UNSS lycées  sport partagé |

La CMN décide de ne pas mettre en place de compensation en fonction du handicap.

**En revanche, l’attestation MDPH doit être fournie obligatoirement à l’accueil**

**Les responsables d’équipes**

Il incombe aux responsables d’équipes, qui encadrent les élèves toute l’année, de définir leur profil et de le transmettre dès l’inscription sur OPUSS à l’organisateur puis à l’accueil du Championnat de France aux membres de la CMN. Nous invitons les professeurs EPS à se rapprocher des comités départementaux et régionaux Sport Adapté et Handisport pour les accompagner dans cette démarche en amont des compétitions. Vous pouvez également consulter les documents pédagogiques supports des deux fédérations partenaires.

A l’issue du testing, passé au moment de l’accueil du championnat de France, la classification des élèves en situation de handicap (points de compensation), peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

Pour toute information et/ou question : [sport.partage@unss.org](mailto:sport.partage@unss.org)

**Quotas 2019**

Modalités de qualification à 24 équipes en collèges

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Inter-académies** | | | **Nombre d’équipes qualifiées** |
| **1** | Amiens | Lille |  | 1 |
| **2** | Créteil | Paris | Versailles | 1 |
| **3** | Caen | Rennes | Rouen | 2 |
| **4** | Nancy/Metz | Reims | Strasbourg | 3 |
| **5** | Besançon | Dijon |  | 2 |
| **6** | Nantes | Orléans/Tours |  | 2 |
| **7** | Bordeaux | Limoges | Poitiers | 3 |
| **8** | Clermont-Ferrand | Grenoble | Lyon | 3 |
| **9** | Montpellier | Toulouse |  | 3 |
| **10** | Aix/Marseille | Corse | Nice | 3 |
|  | Ultramarins (sinon académie organisatrice) | | | 1 |
|  | **TOTAL** | | | 24 |

Modalités de qualification à 24 équipes en lycées

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Inter-académies** | | | **Nombre d’équipes qualifiées** |
| **1** | Amiens | Lille |  | 1 |
| **2** | Créteil | Paris | Versailles | 1 |
| **3** | Caen | Rennes | Rouen | 2 |
| **4** | Nancy/Metz | Reims | Strasbourg | 2 |
| **5** | Besançon | Dijon |  | 2 |
| **6** | Nantes | Orléans/Tours |  | 2 |
| **7** | Bordeaux | Limoges | Poitiers | 4 |
| **8** | Clermont-Ferrand | Grenoble | Lyon | 4 |
| **9** | Montpellier | Toulouse |  | 3 |
| **10** | Aix/Marseille | Corse | Nice | 2 |
|  | Ultramarins (sinon académie organisatrice) | | | 1 |
|  | **TOTAL** | | | 24 |

*Référents académiques pétanque en annexe 5*

Points parties attribués, classement et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

**Une rencontre = 1 combiné individuel tir/point et 1 doublette. Quand le combiné est terminé, les 2 joueurs du combiné entrent dans la doublette qui se poursuit en triplette. L’équipe qui gagne la partie en 13 points (ou 50 minutes) remporte la rencontre.**

Le combiné apporte un bonus ou un malus de point sur le score de la partie en doublette. Le joueur qui remporte le combiné choisi d’augmenter le score de son équipe, ou de diminuer le score adverse. Ce bonus varie en fonction du score du combiné.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Rencontre** | | | |
| 1ère phase | Combiné | Ecart de score | Bonus / Malus apporté à la doublette en cours |
| Egalité | Ni bonus ni malus |
| 1 ou 2 points | +1 ou -1 (selon choix du Jeune Coach) |
| De 3 à 8 points | +2 ou -2 (selon choix du Jeune Coach) |
| 9 points et plus | +3 ou -3 (selon choix du Jeune Coach) |
| Doublette | 2 joueurs débutent en doublette simultanément au combiné point-tir puis la doublette se transforme en triplette avec l’intégration du joueur du combiné | |
| 2ème phase | Triplette | **VICTOIRE** | **DEFAITE** |
| 1 point | 0 point |

**Phase de poule** :

Le classement est établi en fonction du cumul des points remportés au cours des rencontres dans la poule.

Une équipe remporte une rencontre lorsqu’elle arrive à 13 points ou mène au bout des 50 minutes. En cas d’égalité, une mène supplémentaire est jouée. Durant la mène supplémentaire, le but ne peut pas être annulé. Il doit impérativement être marqué. Dans le cas où il sort du cadre sans qu’une équipe ne marque, le but est remis à sa place d’origine.

Forfait : la rencontre gagnée par l’équipe adverse (y compris pour le nombre de joueur insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure).

* En cas d’égalité entre deux ou plusieurs équipes à la fin d’une poule :

Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat des rencontres les ayant opposées
2. Si une égalité persiste, prendre le point-avérage particulier des rencontres les ayant opposées
3. Si une égalité persiste, prendre le total de points marqués des rencontres les ayant opposées
4. Si une égalité persiste, prendre le point-avérage général de l’ensemble des rencontres de la poule.
5. Si une égalité persiste, prendre le total de points marqués de l’ensemble des rencontres de la poule.
6. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l’équipe dont la moyenne d’âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d’équipe).

* Dans le point-avérage, les scores du combiné et de la triplette sont pris en compte
* Pour départager le meilleur 3ème, supprimer les résultats des équipes en dessous dans la poule

**Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L’identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

* 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l’Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d’IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : https://udb.unss.org/qualifscf

Code d’accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l’envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



**Pour un sport scolaire innovant, s’appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l’ouverture et la créativité**

Formations professeurs – élèves

Ce type de formation est particulièrement bien adapté aux nouvelles activités proposées en UNSS. Un professeur vient à la formation avec deux élèves pour que ceux-ci deviennent des ambassadeurs de l’activité au sein de l’AS. Le développement de l’activité est assuré conjointement par le professeur d’EPS et les élèves et la formation d’une (ou plusieurs) équipe(s) devient naturellement possible.

Pause méridienne et pratique de la pétanque

L’activité pétanque peut espérer un développement intéressant sur la pause méridienne. Cette activité à faible dépense énergétique mais à fort investissement émotionnel permet de cibler un public différent pour l’AS

Handicap & sport partagé

Championnat de France de PETANQUE et JEU PROVENCAL en sport partagé

Participation d’élèves souffrant de différents types de handicap (motricité, surdité, visuel, trouble du comportement) au sein des IME, UPI, SEGPA et ULIS. **Attestation MDPH obligatoire**

La Commission Handicap de la F.F.P.J.P. s'engage dans une démarche d'accueil des sportifs handicapés (physique, sensoriel, mental ou psychique) pour en favoriser l'intégration durable par le sport ou loisir pétanque avec des règles adaptées. Elle travaille en collaboration avec la Fédération Française de Sport Adapté et la Fédération Handisport, et au niveau local avec diverses associations pour personnes souffrant de handicap. Elle aide à l'organisation de compétitions pour personnes handicapées. Grâce à ce travail, la Pétanque est désormais notamment accessible aux non-voyants, grâce à des terrains contenant des grilles numérotées tracées au sol, et des "aide-arbitres" qui guident les compétiteurs par la voix. La F.F.P.J.P. travaille également à l'amélioration de l'accessibilité de ses sites de jeu pour les personnes en fauteuil.

Filles

Mixité obligatoire dans les équipes collèges et lycées

Santé

Se préparer, gérer sa concentration et son investissement psychologique dans la pratique de l’activité.

Quartiers prioritaires

Facteur de réussite scolaire, la pratique de la pétanque est à développer dans les quartiers prioritaires

Développement Durable

Incitation à une bonne gestion du matériel (utilisation et entretien).

International

Invitation possible aux pays limitrophes pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque rencontre se terminera de la façon suivante :

**Textes de Référence :**

* Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020
* Tous les membres de l’équipe serrent la main aux membres de l’autre équipe ainsi qu’aux jeunes arbitres

Pour mettre en avant la dimension éducative et citoyenne de l’événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l’honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l’échange et la coopération entre participants :

* Valoriser les acteurs sollicités (Jeunes Organisateurs / Associations locales) ayant eu en charge la gestion des différents temps d’information et/ou d’échange durant la compétition

**Textes de Référence :**

* Règlement médical UNSS
* LC Sécurité

Sécurité

Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l’activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l’équipe et se positionne comme adjoint du professeur d’EPS, animateur d’AS dans la gestion du groupe. Le niveau d’intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l’interlocuteur unique et désigné pour l’ensemble de la compétition

Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.



**Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l’engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs**

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d’un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu’il occupe, mais lui permet aussi d’acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l’UNSS.

La mobilisation de l’école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l’importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L’UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s’impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L’élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s’engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l’Union Nationale du Sport Scolaire.Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l’activité et disponible sur le site national de l’UNSS. Il permet de proposer à l’élève et à l’enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d’officier à un championnat de France si :

* Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant pour le déroulement du CF,
* Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
* Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
* Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l’activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

1. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L’arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

1. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l’UNSS et la FFPJP

La Fédération française de Pétanque et Jeu Provençal s’engage à créer des passerelles permettant aux jeunes officiels de poursuivre leur formation et d’exercer leur talent dans la cohérence auprès de la Fédération française de Pétanque et de Jeu Provençal) ou d’obtenir par équivalence tout ou partie des diplômes fédéraux correspondants, selon les modalités suivantes :

-La certification de niveau académique UNSS permet le titre d’arbitre officiel PETANQUE & Jeu Provençal. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

-La certification de niveau national UNSS permet le titre d’arbitre officiel régional PETANQUE & Jeu Provençal. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation)

- La participation des « Jeunes Officiels » UNSS à toute organisation fédérale sera encouragée, soumise à l'accord préalable de l'UNSS

1. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)*

L’élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s’impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l’UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l’AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l’activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l’activité pour laquelle il intervient.

1. Le Jeune coach

*« En référence au bulletin officiel de l’Education Nationale du 19 septembre 2013 «  L’UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d’EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l’échauffement, l’entraînement, la tactique, la stratégie, l’encadrement ».Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l’occasion de  la Grande mobilisation de l’Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l’engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».*

* Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l’équipe.
* Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l’équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Évaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d’EPS en se référant au livret ***« je suis jeune coach »***

Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France

Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : https://udb.unss.org/qualifscf

Code d’accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d’âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l’aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d’organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

**Dans le cas des championnats de France de Pétanque, il n’y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres des AS qualifiées au championnat de France est suffisant.**

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l’UNSS en charge de l’activité : Jérôme GILOT

FFPJP

Jean-Yves PERONNET

Jean-Paul GOFFOZ

Anna MAILLARD

UNSS

Nicolas GALLOY

Magali GRANIER

Gérald LAROCHE

Délégué technique UNSS

Pascal LE STER

Annexe 3

|  |
| --- |
| **Associations Sportives n’ayant pas assisté**  **au Protocole en 2018**  **et n’étant pas autorisées à participer en Excellence** |

|  |  |
| --- | --- |
| Lycée Excellence | |
| LYC Saint Charles THOUARS | POITIERS |

Annexe 4

|  |
| --- |
| **AS ayant fait forfait dans les huit jours**  **avant les Championnats de France en 2018 et**  **n’étant pas autorisées à participer en Excellence** |

NEANT

Annexe 5

**REFERENTS ACADEMIQUES**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ACADEMIES** | **DEPARTEMENTS** | **NOMS et PRENOMS** | **MAILS** |
| AIX-MARSEILLE | ALPES HAUTE PROVENCE | DIDIER VANHAMME | [didier.vanhamme@ac-aix-marseille.fr](mailto:didier.vanhamme@ac-aix-marseille.fr) |
| BOUCHES DU RHONE | NATHALIE MARTINI | [natmartini@laposte.net](mailto:natmartini@laposte.net) |
| VAUCLUSE | THIERRY ARMAND | [thierryarmant@free.fr](mailto:thierryarmant@free.fr) |
| AMIENS | AISNE | SEBASTIEN GERBAL | [sgerbal@ac-amiens.fr](mailto:sgerbal@ac-amiens.fr) |
| BESANCON | Membre CMN | GERALD LAROCHE | [gelaroche@yahoo.fr](mailto:gelaroche@yahoo.fr) |
| HAUTE SAONE | REMY MOGNOL | [remi.mognol@orange.fr](mailto:remi.mognol@orange.fr) |
| NORD FRANCHE COMTE | ALAIN GENESTIER | [alain.genestier@ac-besancon.fr](mailto:alain.genestier@ac-besancon.fr) |
| BORDEAUX | Membre CMN | MAGALI GRANIER | [granier.magali@neuf.fr](mailto:granier.magali@neuf.fr) |
| DORDOGNE | SEBASTIEN POISSON | [sescopoisson@yahoo.fr](mailto:sescopoisson@yahoo.fr) |
| CAEN |  |  |  |
| CLERMONT FERRAND | CANTAL | JEAN FRANCOIS LUGOL | [lugolive@orange.fr](mailto:lugolive@orange.fr) |
| HAUTE LOIRE | DANIEL VACCARO | [Daniel.vaccaro1@ac-clermont.fr](mailto:Daniel.vaccaro1@ac-clermont.fr) |
| CORSE | CORSE DU SUD | RENE LEANDRI | [rene.leandri@sfr.fr](mailto:rene.leandri@sfr.fr) |
| CRETEIL | SEINE ET MARNE | STEPHANE GERAUDEL | [stephane.geraudel@sfr.fr](mailto:stephane.geraudel@sfr.fr) |
| VAL DE MARNE | LOIC PAILLER | [pailler.eps@gmail.com](mailto:pailler.eps@gmail.com) |
| DIJON | NIEVRE | YANNICK LAFFOND | [yannick.laffont@ac-dijon.fr](mailto:yannick.laffont@ac-dijon.fr) |
| NIEVRE | NADINE PRUNET | [pascal.prunet@neuf.fr](mailto:pascal.prunet@neuf.fr) |
| YONNE | THIERRY ROIG-PONS | [thierry.roigpons@wanadoo.fr](mailto:thierry.roigpons@wanadoo.fr) |
| GRENOBLE | DROME | ROSE MARIE TROUILLET | [rose-marie.trouillet@ac-grenoble.fr](mailto:rose-marie.trouillet@ac-grenoble.fr) |
| GUADELOUPE |  |  |  |
| GUYANE | GUYANE | HUGUETTE ALAIS | [getty68@orange.fr](mailto:getty68@orange.fr) |
| LILLE | NORD | HERVE TERNEL | [herveternel@orange.fr](mailto:herveternel@orange.fr) |
| LIMOGES | CREUSE | THIERRY MAUDEUX | [thierry.maudeux@ac-limoges.fr](mailto:thierry.maudeux@ac-limoges.fr) |
| LYON | RHONE | CATHY BOIDOT | [cathy.boidot@laposte.net](mailto:cathy.boidot@laposte.net) |
| MARTINIQUE |  |  |  |
| MAYOTTE | MAYOTTE | LAURA PRUDENT | [Laura.prudent@hotmail.fr](mailto:Laura.prudent@hotmail.fr) |
| MONTPELLIER | Membre CMN | NICOLAS GALLOY | [nicolas.galloy@ac-montpellier.fr](mailto:nicolas.galloy@ac-montpellier.fr) |
| NANTES |  |  |  |
| NANCY-METZ | MEURTHE ET MOSELLE | BRYAN BERTOLINI | [bertolini.b@orange.fr](mailto:bertolini.b@orange.fr) |
| MEUSE | SYLVAIN BEAUCHET | [sylvain.beauchet@wanadoo.fr](mailto:sylvain.beauchet@wanadoo.fr) |
| NICE | VAR | STEPHANE SAGNOL | [sanasea@neuf.fr](mailto:sanasea@neuf.fr) |
| VAR | JEAN CHRISTOPHE BOREANI | [jeanchristophe.boreani@orange.fr](mailto:jeanchristophe.boreani@orange.fr) |
| ORLEANS-TOURS | LOIRET | CECILE CHAIGNE | [cecile.chaigne@free.fr](mailto:cecile.chaigne@free.fr) |
| PARIS |  |  |  |
| REIMS |  |  |  |
| RENNES |  |  |  |
| ROUEN |  |  |  |
| STRASBOURG | HAUT RHIN | ANGELO ROMANO | [r.angelo@sfr.fr](mailto:r.angelo@sfr.fr) |
| TOULOUSE | HAUTE GARONNE | CHRISTIAN RAYNAUD | [craynaud1331@gmail.com](mailto:craynaud1331@gmail.com) |
| VERSAILLES | VAL D'OISE | FREDERIC ALBERTINI | [fredalbertini@bbox.fr](mailto:fredalbertini@bbox.fr) |
| UNSS | DT UNSS PETANQUE | PASCAL LE STER | [Pascal.LESTER@unss.org](mailto:Pascal.LESTER@unss.org) |
| FFPJP | DTN | JEAN YVES PERONNET | [jy.peronnet@petanque.fr](mailto:jy.peronnet@petanque.fr) |
| Référent DTN | JEAN PAUL GOFFOZ | [jeanpaul.goffoz@orange.fr](mailto:jeanpaul.goffoz@orange.fr) |
| CTFN | ANNA MAILLARD | [a.maillard@petanque.fr](mailto:a.maillard@petanque.fr) |

1. Cette disposition ne concerne :

   ni les championnats de France sport partagé

   ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé) [↑](#footnote-ref-1)